

Mission : Immersion dans des mondes sectoriels à travers la réalité virtuelle**AO – LOT1 – Prestation n°1.2 :
Équiper la Cité des Métiers d'une banque de vidéos métiers à 360°****I. CONTEXTE ET ENJEUX**

Depuis plus de 15 ans, à l'initiative de la Ville de Marseille, La Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur est :

- accessible à tout public, gratuite, anonyme et sans rendez-vous,
- un lieu d'accueil et d'information sur les métiers, l'orientation, les formations, la recherche d'emploi et la création d'activité,
- un centre de ressources documentaires et numériques, d'aide à la recherche et à l'élaboration du projet professionnel.

Elle propose dans l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un service de proximité grâce à ses Centres Associés « Cité des Métiers » d'Antibes, d'Aubagne, de Gap, d'Istres, de Martigues, de Sisteron et de Toulon.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à naviguer sur notre site internet : www.citedesmetiers.fr

Le Pacte vert pour l'Europe, nouvelle stratégie de croissance de l'Union européenne, a pour objectif ambitieux de transformer l'UE en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources, compétitive, neutre en carbone d'ici à 2050 et où personne n'est laissé pour compte. Ainsi, la France s'est engagée dans un processus de décarbonation de son économie et s'appuie pour cela sur la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et le Plan national intégré énergie climat.

Dans ce cadre, le fonds de transition juste (FTJ), nouvel outil de la politique de cohésion pour la programmation 2021-2027, vise à atténuer l'impact économique et social de la transition vers la neutralité climatique dans les territoires les plus émetteurs de CO2 d'origine industrielle.

En répondant à l'appel à projets « Découverte des métiers de la transition écologique : promouvoir les emplois et répondre aux besoins de recrutement et de compétences du territoire » (PACAAGD462) - Programme National FTJ Emploi-Compétences, géré par la DREETS PACA – service Europe, la Cité des Métiers souhaite poursuivre sa dynamique d'innovation pour proposer des solutions, des produits et des outils ; en complémentarité aux productions des précédents projets européens réalisés. L'ambition du projet proposé par la Cité des Métiers vise à Informer et sensibiliser les demandeurs d'emploi, les jeunes en insertion, ...en individuel et en collectif sur la connaissance des métiers de la Transition Ecologique, et notamment, sur les 4 secteurs de la diversification (Energies Renouvelables / BTP durable et isolation / Recyclage / Traitement des déchets).

L'ambition du projet vise une approche systémique des 4 filières. Il proposera des actions collectives, la co-construction d'événements et manifestations en présentiel et à distance. Ce programme vise à produire des supports digitaux (séries vidéos « documentaire » et « portraits ») et créer un logiciel innovant VR – IA ; pour apprendre par le faire et expérimenter par le jeu !

Le programme apporte des solutions concrètes pour promouvoir les emplois et répondre aux besoins de recrutement et de compétences du territoire des métiers et filières de la Transition Ecologique.

Dans cet appel à propositions, la Cité des Métiers s'adresse à 2 catégories de publics :

- les partenaires : du site marseillais de la Cité des Métiers et de ses 7 Centres associés. Il s'agira, notamment par l'innovation, d'adapter l'offre de services et de partager une culture commune autour d'actions et de partenariats innovants.
- les bénéficiaires : le grand public, notamment les demandeurs d'emploi (également les juniors, les seniors, les personnes en situation de handicap, ...) fréquentant les lieux Cité des Métiers, participant aux événements et utilisant les outils d'informations numériques (scolaires, demandeur.se.s d'emploi, salarié.e.s, chef.fe.s d'entreprise, ...)

Ce projet s'inscrit également dans les orientations de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle. Ce qui est en cohérence avec l'expertise acquise ces dernières années par la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur via sa double-labellisation AFNOR « Égalité professionnelle » et « Diversité ». En effet, depuis son ouverture aux publics en 2005, la Cité des Métiers porte une attention particulière à la mixité des métiers, à l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi et à la formation ; pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations. Ces axes seront traduits lors du déploiement de toutes les actions du projet, tout comme, l'accessibilité des personnes handicapées.

C'est dans ce contexte que la Cité des Métiers relance un appel d'offres pour proposer au sein de ses locaux et pour la les année 2024 et 2025, un service de découverte des secteurs et des métiers « clé en main » par l'immersion au travers de casques à réalité virtuelle. Ce service sera intégré dans un espace numérique et il devra proposer plusieurs métiers en lien avec les 4 filières de la diversification de la Transition Ecologique : Energies renouvelables, Bâtiments durables et isolation, Recyclage et Traitement des déchets.

II. OBJECTIFS ET BÉNÉFICIAIRES

Les **objectifs** en se dotant de cet outil sont de :

- améliorer la visibilité et la lisibilité des métiers verdissants ,
- mettre en lumière la richesse et la particularité des secteurs d'activités de la transition écologique,
- désacraliser le monde de l'entreprise,
- ouvrir le champ des possibles,
- déconstruire les préjugés et les stéréotypes.

Les **partenaires** sont :

- les structures de l'Accueil-Information-Orientation (AIO),
- les acteurs du monde socio-économique,
- les institutionnels du territoire,
- le Service Public de l'Emploi (SPE),
- le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Les **publics ciblés** sont tous les publics de la Cité des Métiers :

- les demandeur.euse.s d'emploi en recherche et en construction d'un projet professionnel,
- les demandeurs d'emploi juniors pour la découverte des métiers et l'orientation,
- les salarié.e.s actif.ve.s en recherche d'orientation et/ou en reconversion,
- les conseiller.ère.s d'orientation et en évolution professionnelle pour découvrir le monde économique,
- les porteur.euse.s de projets / les futur.e.s créateur.rice.s d'entreprises,
- etc.

III. LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

L'utilisation des casques à réalité virtuelle se fera :

- principalement, dans les locaux marseillais de la Cité des Métiers,
- lors d'événements extérieurs à la Cité des Métiers,
- sur le territoire des Bouches-du-Rhône, et plus largement en région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur (via les Centres Associés Cité des Métiers).

IV. DÉTAILS, RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

1) DÉTAILS DE L'AO – LOT1 – Prestation n°1.2

Prestation 1.2 : Equiper la Cité des Métiers d'une banque de vidéos métiers à 360°

Abonnement à un logiciel clé en main d'immersion dans des mondes sectoriels pour casques à réalité virtuelle

La Cité des Métiers souhaite se doter d'un logiciel compatible avec une flotte d'une vingtaine (20) de casques à réalité virtuelle (type Oculus Quest et Oculus Quest 2) afin de proposer à ses utilisateur.rice.s une banque de vidéos métiers à 360°. (**Livraison souhaitée : Mai 2024**).

Nous souhaitons proposer aux publics :

- d'être en immersion complète dans un large panel de secteurs d'activité notamment ceux de la transition écologique,
- dans chaque secteur d'activité, d'avoir la possibilité de découvrir plusieurs métiers (mission, compétences requises, formations nécessaires, etc.).
- dans le cas où l'une des filières suivantes : **Energies renouvelables, Bâtiments durables et isolation, Recyclage et Traitement des déchets**, ne serait pas ou peu représentée ; le prestataire s'engage à enrichir son catalogue sur ces **thématiques (à minima, 4 vidéos métiers pour chacune des 4 filières)**.

Ce service sera proposé dans et hors les murs de la Cité des Métiers, c'est-à-dire avec **un usage possible sans connexion à internet**.

Le service proposé sera de préférence un abonnement biannuel reconductible pour 16 casques à réalité virtuelle.

➤ **Missions du prestataire**

- Aide à l'installation du logiciel,**
- Maintenance et service après-vente,**
- Une attention particulière sera apportée à ceux proposant une session de formation à l'usage du logiciel pour l'ensemble de l'équipe de la Cité des métiers (une quinzaine de collaborateurs.rices),**
- Une attention particulière sera apportée à la délivrance de statistiques utilisateurs : H/F, âge, etc.**

APPEL d'OFFRES : Programme ECLORE* – 2023/2025

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme :
Eveiller les Consciences Libres Où Responsabilité et Environnement sont connectés !
Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds de Transition Juste.

AO – LOT1 – Prestation n°1.2 :

Équiper la Cité des Métiers
d'une banque de vidéos métiers à 360°

2) RÉSULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

Au vu de la description du contenu et du déroulement de la mission, le prestataire retenu devra impérativement réaliser :

1. Un cahier des charges,
2. Des devis : datés, référencés, exprimés en TTC et contenant le N°SIREN, coordonnées, adresse, nom/prénom du/de la dirigeant.e de la structure,
3. Des factures : datées, référencées, exprimées en TTC et contenant le N°SIREN, coordonnées, adresse, nom/prénom du/de la dirigeant.e de la structure.

ATTENTION !!!

Tout devis et toute facture le cas échéant, devront mentionner la phrase suivante : « Cette prestation externe est financée dans le cadre du programme national FTJ Emploi-Compétences, géré par la DREETS PACA – service Europe : **projet ECLORE : AO – LOT1 – Prestation n°1.2** »

V. DURÉE et CALENDRIER

1) DURÉE

Le marché sera d'une durée de 2 ans.

2) CALENDRIER

1. 1^{er} mars 2024 : Lancement de l'Appel d'Offres,
2. 31 mars 2024 : Date limite de remise des offres,
3. À partir du 8 avril 2024 : Retours de la Cité des métiers aux prestataires-candidats,
4. À partir du 15 avril 2024 : Livraison et installation du logiciel dans les casques à réalité virtuelle, Formation de l'équipe à son usage.

VI. MODALITÉS ET MOYENS DE L'INTERVENTION

L'intervention du prestataire retenu sera formalisée dans le cadre d'une réponse par courriel et/ou d'une convention de prestation qui sera signée par la personne habilitée et par le Président de la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette réponse courriel et/ou cette convention de prestation rappellera les objectifs de la commande, les résultats attendus ainsi que les modalités financières liées au déroulement de la convention.

VII. FINANCEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement pourra s'effectuer sur présentation d'une facture : 45 jours à compter de la date d'émission de la facture.

S'agissant d'un appel d'offres financé par le Fonds de Transition Juste (FTJ), le prestataire retenu s'engage à respecter les conditions de réalisation et de livraison précisées dans l'appel d'offres. En cas de sous-réalisation ou d'inadéquation de la prestation attendue, il serait soumis à une clause de réfaction du prix versé. (Cf. Annexe 1)

VIII. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

• Délai de validité des offres

La durée de validité des offres est de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

• Documents à produire par les candidat.e.s :

1. Une proposition détaillée répondant à tous les points du présent cahier des charges,
2. Une proposition budgétaire précisant le détail des coûts relatifs aux honoraires de la prestation et l'ensemble des dépenses externes liés à la prestation (et le coût total de la proposition) en HT et TTC,
3. Le nombre de journées (en Jour/Homme) prévues affectées à la mission ainsi que la décomposition du nombre de journées pour chaque phase/poste/activité pour chaque action prévue dans ce cahier des charges (Cf. Point IV),
4. Le descriptif des compétences et moyens humains mis à disposition pour le bon déroulement de la mission et la justification d'une expertise sur le secteur (appel à la sous-traitance...),
5. 1 copie extrait Kbis,
6. 1 copie registre INSEE,
7. Le n° SIREN/SIRET de la structure candidate.
8. Une attestation de l'Administration des impôts et d'URSSAF prouvant que le.la candidat.e a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédente – À produire seulement dans le cas où le marché lui est attribué. Dans le cas où le.la candidat.e ne serait pas à jour de ses obligations fiscales et sociales, il ne pourra pas faire l'objet d'une convention avec la Cité des Métiers.
9. Les conditions d'envoi et de remise des propositions.

IX. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

Pour analyser les offres et leurs pertinences au regard des besoins exprimés ci-dessus, la Cité des Métiers se basera sur les critères, la hiérarchie et la pondération suivants :

A. Critères de sélection - Prestataire n°1.2 : Service contemplatif clé en main d'immersion dans des mondes sectoriels à 360° pour casques à réalité virtuelle (/30 points)

CRITERES DE SELECTION	POINTS
Prix de l'offre ¹	/ 8 points
Qualité (fond et forme) du service proposé	/ 7 points
Cohérence technique : pertinence méthode, expériences, moyens pour formation de l'équipe, mise à jour du logiciel,	/ 5 points
Assistance technique	/ 5 points
Réactivité - Délai de livraison	/ 2 points
Engagement du prestataire dans une politique interne de respect de l'environnement : utilisation de consommables recyclables, normes qualité, etc.	/ 1 point
Engagement du prestataire dans une politique interne d'égalité professionnelle, d'égalité des chances, de diversité et de RSE	/ 1 point
Engagement du prestataire dans une politique interne de lutte contre les discriminations, et notamment le handicap	/ 1 point
NOTATION	X / 30 points

La sélection du prestataire se fera via une analyse interne objective prenant en compte les divers critères ci-dessus, le tout amenant à une notation finale de chaque prestataire-candidat et permettant de sélectionner le.la prestataire retenu.e.

ATTENTION !!!

- **Le montant global maximal de la Prestation n°1.2 n'excédera pas (Devis TTC pour 20 casques = 14 400) € TTC**

Au-dessus de ce montant, les offres seront considérées comme inacceptables et ne feront pas l'objet d'une notation par le jury.

- Les offres qui ne répondront que partiellement au cahier des charges ci-dessus seront considérées comme irrégulières et ne feront l'objet ni d'un examen ni d'une notation ni d'un classement.

¹ Calcul de la pondération du prix : (prix du moins disant/prix du candidat)*taux de pondération

APPEL d'OFFRES : Programme ECLORE* – 2023/2025

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme :
Eveiller les **C**onsciences **L**ibres **O**ù **R**esponsabilité et **E**nvironnement sont connectés !
Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds de Transition Juste.

AO – LOT1 – Prestation n°1.2 :

Équiper la Cité des Métiers
d'une banque de vidéos métiers à 360°

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Florian TYPE

Chargée de communication - vidéaste de la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur

ftype@citedesmetiers.fr

04 96 11 62 76

Les offres devront être transmises avant :

le 31 mars 2024 à 12h00 au plus tard

à l'adresse-mail ci-dessus.

Pour retrouver l'ensemble de nos appels d'offres : [CLIQUEZ-ICI](#)

APPEL d'OFFRES : Programme ECLORE* – 2023/2025

* Il s'inscrit dans le cadre du Programme :
Eveiller les **C**onsciences **L**ibres **O**ù **R**esponsabilité et **E**nvironnement sont connectés !
Cofinancé avec le concours de l'Union Européenne avec le Fonds de Transition Juste.

AO – LOT1 – Prestation n°1.2 :

Équiper la Cité des Métiers
d'une banque de vidéos métiers à 360°

Annexe 1 : CLAUSES FINANCIÈRES

Article 1 – Réfaction de prestation

En application de l'article 28 du CCAG-TIC - en cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offres et l'Annexe 1 du cahier des charges, mais qu'elle peut être reçue en l'état, la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de réduire le montant des prestations à verser au Titulaire correspondant à la part des coûts supplémentaires induits par la réalisation défectueuse.

Article 2 – Rejet de prestation

En cas de différence entre la qualité et/ou la quantité de la prestation livrée par le Titulaire et celle décrite dans l'appel d'offres et l'Annexe 1 du cahier des charges - la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur se réserve la faculté de ne pas verser le montant des prestations au Titulaire, en application de l'article 28 du CCAG, à la condition que la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur estime que les prestations ne peuvent être admises en état, même après ajournement² ou avec réfaction.

² Si la Cité des Métiers de Marseille et de Provence-Alpes-Côte d'Azur estime que la prestation ne peut être admise qu'après certaine « mise au point », il peut être décidé d'ajourner la réception de la prestation.